



CONCESSION

dans le cimetière communal
(terrain, case de columbarium)

Le Maire de la commune de CONDEZAYGUES (47500)

Vu la demande présentée par M. Jean Paul LEGAL
et Mme Alvine JAYANT domiciliés à
Condezaygues, 143 rue des Bédouins

et tendant à obtenir | une concession de terrain dans le cimetière communal (1)
| une case dans le columbarium

à l'effet d'y fonder la sépulture de : eux mêmes et de
leur descendance

Concession N° 207
N° du Plan 1
N° de Case 6

ARRÊTE :

Article premier. – Il est accordé | dans le cimetière communal – (1) au nom(s)
| dans le columbarium communal
du demandeur, susvisé, et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession
de perpetuelle à compter du _____
de _____ mètres superficiels
de une case(s)

Art. 2. – Cette concession est accordée à titre de (1) :

- concession nouvelle ;
- renouvellement de la concession accordée le _____
et expirant le _____ ;
- conversion de la concession accordée le _____
et expirant le _____

Art. 3. – La concession est accordée moyennant la somme totale de
quatre-vingt cinquante euros
qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance
N° 425 du 11/04/2016.

Art. 4. – Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent
à la charge du titulaire de la concession.

Art. 5. – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la conces-
sion et au receveur municipal.

Fait en mairie, le 11/04/2016
Le Maire,

L'acquéreur,
Jean Paul LEGAL

Enregistré à : SIE D'AGEN
Le 10/06/2016 Borderau n° 2016/55 Case n°4
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agente des impôts

Odette BERGAGNINI
Agent administratif principal
des Finances publiques



EXEMPLAIRE DESTINÉ
A LA MAIRIE